

NOTE D'INFORMATION

Objet : Inscription de sites québécois sur la liste indicative canadienne du patrimoine mondial

Contexte

Sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO des lieux ou des biens qui possèdent une valeur universelle exceptionnelle. Le bien demeure la propriété du pays où il se trouve, mais il est considéré de l'intérêt de la communauté internationale de le protéger pour les générations futures. À ce jour, 1052 sites culturels ou naturels, répartis dans 165 pays à travers le monde, figurent sur cette liste.

Les États parties à la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO soumettent leurs propositions d'inscription au Comité du patrimoine mondial. Si le Comité décide, suivant les recommandations de ses trois organisations consultatives, que le bien proposé satisfait au moins à l'un des dix critères de sélection, il est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. En moyenne, 25 à 30 nouveaux sites y sont annuellement ajoutés.

Avant qu'un bien ne soit formellement inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, il doit toutefois figurer sur la liste indicative de l'État Partie à la Convention. Une liste indicative est un inventaire des biens que chaque État partie a l'intention de proposer pour inscription. Elle est généralement renouvelée tous les dix ans.

Au Canada, le processus de mise à jour de la liste indicative a été enclenché le 8 août 2016 par l'Agence Parcs Canada. Cette dernière représente le Canada au Comité du patrimoine mondial et dirige le processus de mise à jour susmentionné. Pour rappel, la liste indicative canadienne n'avait pas été modifiée depuis 2004. Au moment d'entreprendre cette démarche, seuls 5 des onze sites patrimoniaux inscrits sur la liste avaient été classés sites du patrimoine mondial.

Dans l'appel public lancé par le gouvernement fédéral, les Canadiens sont invités à présenter, au plus tard le 27 janvier 2017, la mise en candidature de nouveaux sites. Les propositions soumises seront examinées par un comité consultatif composé de six experts indépendants possédant une expertise dans les domaines de la commémoration et de la conservation du patrimoine naturel et culturel. Ce comité recommandera à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique et ministre responsable de Parcs Canada, M^{me} Catherine McKenna, les lieux patrimoniaux les plus susceptibles d'être classés sites du patrimoine mondial.

Plus spécifiquement, le processus de mise à jour se déclinera en trois étapes :

Étape 1 – Examen interne des propositions (de février à avril 2017)

Chaque proposition sera examinée en fonction de critères normalisés. Dans le cadre de cet examen, les fonctionnaires de Parcs Canada consulteront les fonctionnaires provinciaux et territoriaux responsables du patrimoine naturel et culturel afin de discuter des propositions émanant de leur province ou de leur territoire respectif.

Étape 2 – Examen par le comité consultatif de la ministre (de mai à novembre 2017)

Le comité d'experts procédera à l'examen de l'ensemble des propositions, en tenant compte des résultats de l'examen interne de Parcs Canada. Il recommandera ensuite à la ministre une liste de lieux patrimoniaux à ajouter à la liste indicative actualisée du Canada pour le patrimoine mondial.

Étape 3 – Décision et annonce de la ministre (décembre 2017)

Inscription de sites québécois à la liste indicative canadienne

Plusieurs villes du Québec ont manifesté, au cours des dernières semaines, un intérêt à proposer l'inscription de nouveaux sites québécois sur la liste indicative canadienne du patrimoine mondial. C'est le cas de la municipalité de L'Île-d'Anticosti, de la Ville de Saguenay, de la Ville de Québec et de la Ville de Montréal.

Comme la dernière mise à jour de la liste indicative canadienne a eu lieu avant la signature de l'Accord entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada relatif à l'UNESCO, il n'existe pas de mécanisme formel de consultation autre que celui mentionné plus haut. Si le Gouvernement du Québec souhaitait collaborer, de façon plus étroite, au processus de sélection établi par Parcs Canada,

Organisations internationales et enjeux globaux

7 novembre 2016